



PROTOCOLE D'ADMINISTRATION DES TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX

Cadre légal : décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Tout professionnel de l'accueil est considéré apte à l'administration de traitements du moment que ceux-ci relèvent d'un acte de la vie courante (geste simple) et ne nécessitent pas l'intervention d'un auxiliaire médical (médecin/infirmier/puériculteur/kinésithérapeute).

- ★ Avant l'administration de tout traitement, les vérifications suivantes seront effectuées (règles des 5b/pharmacovigilance) :
 - Être en possession d'une ordonnance valide ou de sa copie et ne nécessitant pas un auxiliaire médical pour son administration (geste simple)
 - Avoir le consentement écrit (feuille de consentement à faire remplir à chaque nouvelle ordonnance) des parents pour l'administration de ce traitement
 - Avoir le médicament fourni par les parents (demander aux parents un flacon neuf qui restera dans la structure pour la durée du traitement)
 - Vérifier la date de péremption et l'aspect du médicament, les conditions de conservation, l'intégrité de l'emballage
 - Noter la date d'ouverture et le nom de l'enfant sur chaque flacon
 - Qui : vérifier l'identité de l'enfant qui doit recevoir le traitement
 - Quoi : vérifier la concordance entre le traitement, sa posologie et l'ordonnance fournie
 - Quand : vérifier les horaires de prise indiqués sur l'ordonnance et la durée du traitement
 - Comment : vérifier la voie d'administration (orale, nasale, oculaire, rectale, locale).
Ne jamais utiliser une pipette ou 1 cuillère mesure qui ne correspond pas au médicament prescrit.
Le référent santé de la structure ou les parents ont expliqué le geste si besoin.

- ★ Après l'administration :
 - Surveillance de l'enfant (réaction, efficacité du traitement)
 - Inscrire le soin dans le registre dédié où est indiqué :
 - Le nom de l'enfant
 - La date et heure d'administration
 - Le nom de la professionnelle qui lui a donné
 - Le nom du médicament et sa posologie
 - Rangement des médicaments hors de la portée des enfants, dans un endroit précis. (si la conservation se fait au réfrigérateur, les mettre dans une boîte propre).